

SOCIÉTÉS SAVANTES

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE DE LYON. — *Séance du 20 janvier 1882.* — Cette séance a été consacrée à l'étude de la question *du luxe* sur lequel M. V. Pelosse a présenté un rapport. Le rapporteur n'a voulu envisager que le côté économique du luxe qu'il considère avec J.-B. Say comme l'usage des choses rares et coûteuses. Le luxe semble être inhérent à la nature humaine, il se présente à tous les âges de l'humanité, aussi bien dans le débris préhistorique qu'au milieu de nos sociétés les plus civilisées. Dans l'antiquité, le luxe revêtait des formes plus majestueuses que de nos jours, il faisait élever d'énormes monuments qui nous étonnent encore par la masse de leurs vestiges ; il n'était l'apanage aussi que d'un petit nombre d'hommes exclusivement riches qui aimaient à faire des folies qu'on ne saurait tolérer aujourd'hui.

À l'époque actuelle, le luxe s'est démocratisé, il s'est infiltré dans toutes les classes de la société, mais aussi il a diminué d'intensité ; les folies luxueuses des âges anciens et même des siècles derniers sont passées sans espoir de retour et l'extension du luxe lui a fait perdre de son éclat.

Mais au point de vue économique actuel, faut-il dire que le luxe soit un bien ou un mal ? M. Pelosse, qui n'est point un apologiste aveugle du luxe, croit qu'il est plus un bien lorsqu'il est modéré, c'est-à-dire lorsque les dépenses de luxe de chacun sont en rapport avec ses revenus. Question d'appréciation et de mesure. En effet, on ne saurait véritablement vouloir proscrire avec l'école rigoriste toutes les industries de luxe qui font vivre une partie de la France et de Lyon en particulier. D'ailleurs l'application modérée des industries de luxe a une autre utilité, elle permet de faire tomber dans le domaine des choses vulgaires et bon marché bien des produits commodes qui seraient toujours restés rares et chers si on ne se fût pas adonné à leur fabrication et à leur perfectionnement ; nous citerons les verres de vitre, descendants directs des glaces de Venise, objets de luxe autrefois. Le rapporteur a ensuite étudié les principales applications du luxe public et a encouragé l'usage de ce luxe qui de nos jours peut seul revêtir des formes nobles et mises à la portée de tous. Une intéressante discussion où ont surtout pris part MM. Isaac, Permezel et Rougier, président, a clôturé la séance.

Séance du vendredi 27 janvier 1882. — La Société se réunit dans les salons Casati pour entendre le rapport présenté par M. Bleton concernant le *nouveau projet de loi de M. Maze sur les Sociétés de secours mutuels*. — Pendant une heure et demie, l'honorable rapporteur a tenu l'assemblée sous le charme de sa parole et a su traiter avec esprit et compétence un sujet quelque peu aride et né-